



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E192241

VALABLE JUSQU'AU 30/01/2024

ÉDITÉ LE 16/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/02/2021

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LONS-LE-SAUNIER 893630228

Siret : 893 630 228 00011

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 4731754-0

Assurance Responsabilité Travaux :

GAN 265410020001

Assurance Responsabilité Civile :

GAN 265410020001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2022

Raison sociale : FLORENT SCHNEITER AGENCEMENTS

17 GRANDE RUE
39700 RANS

Téléphone : 06 83 61 36 15

Portable : 06 83 61 36 15

Fax :

Site Internet : www.schneiter-agencement.fr/

E-mail : contact@fs-agencement.fr

Responsabilité légale :

SCHNEITER FLORENT GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur, Charpentier, Couvreur, Menuisier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste)	31/01/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	31/01/2022
o Fenêtres de toit	31/01/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	31/01/2022
o Isolation des murs par l'extérieur	31/01/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	31/01/2022
o Isolation des combles perdus	31/01/2022
o Isolation des planchers bas	31/01/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.